



GROUPE RATP

Syndicat des Cadres,
des Agents de Maîtrise
et des techniciens supérieurs

ENCADR'ACTUA

13 novembre 2006

Un réel 13ème mois pour les agents d'encadrement Est-ce toujours d'actualité ?

Lors des négociations du protocole relatif à la mise en œuvre du 13ème mois dans l'entreprise en 2001, doutant des réelles intentions de certains syndicats quant au versement d'un réel 13ème mois, la CFE CGC RATP avait tenu à faire inscrire dans le calendrier de mise en place la phrase suivante : « *Après 2006, pour les populations encore touchées partiellement, une convergence vers le 13ème mois plein sera mise en œuvre de telle sorte que ces agents soient concernés ensemble au plus tard en 2009.* »

L'interprétation de cette phrase était la suivante : le différentiel entre la prime perçue en 2006 et un treizième mois plein était divisé en trois parties égales qui complétaient les versements de 2007, 2008 et 2009.

Exemple : un agent EC6+ dont le salaire statutaire est de 3550 € percevrait 1750 € en 2006, 2350 € en 2007 (+ 600 € soit $(3550 - 1750 = 1800 / 3)$), 2950 € (+600 €) en 2008 et 3550 € (+600 €) en 2009.

5 ans après nos doutes prennent forme.

En effet, lors d'une commission de respect de cet accord qui s'est tenue courant 2006, la direction nous a proposé deux hypothèses d'évolution pour les années 2007 / 2009.

Ces deux propositions qui ont été faites pour « satisfaire le plus grand nombre de signataires » aux dires de la direction, ne respectent pas les dispositions du protocole dans la mesure où les agents d'encadrement seront les seuls à ne pas percevoir un 13ème mois plein en 2008.

ENSEMBLE serait-il un mot qui a disparu du vocabulaire de certains partenaires sociaux ?

Surtout que lors de cette réunion, la CFDT, partisan d'un 13ème mois moyen, n'a pas hésité à revendiquer le transfert des sommes restant dues à l'encadrement au bénéfice des opérateurs. Ainsi, certains opérateurs percevraient plus de 13 mois de salaires alors que les cadres n'auraient pas de 13ème mois plein.

Si nous ne sommes pas étonnés de cette position égalitariste de ce syndicat, en revanche nous le croyions plus respectueux de sa signature.

La CFE CGC RATP ne tient pas de double discours et exige le respect intégral du protocole signé ou à défaut l'application à TOUS d'un 13ème mois plein en 2008.

En 2006, le plancher de la prime de gestion/ 13ème mois est à **1750 €** et environ 20 000 agents percevront un 13ème mois plein.

LA CFE CGC RATP EXIGE UNE APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU 13ème MOIS RESPECTUEUSE DE LA SIGNATURE DE CHACUN.

CADRES

**VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT AUX PRIMES DE FONCTION.
VOTRE PRIME DE RESULTATS EST DEVENUE UNE PRIME
FOURRE TOUT QUI SERT A REMUNERER LES RESULTATS MAIS
AUSSI DES NOUVELLES CONDITIONS DE TRAVAIL.
SON MONTANT EST CEPENDANT RESTE INFINIMENT PLUS FAI-
BLE QUE TOUTES LES PRIMES D'EFFICACITE ATTRIBUEES AUX
OPERATEURS.**

AGENTS DE MAITRISE

**VOS PRIMES DE FONCTION SONT LOIN D'AVOIR UN NIVEAU
EQUIVALENT AUX PRIMES ATTRIBUES AUX OPERATEURS.
VOTRE PRIME DE RESULTAT EST D'UN MONTANT MENSUEL INSI-
GNIFIANT.**

AUJOURD'HUI, CELA NE SUFFIT TOUJOURS PAS AUX REPRESENTANTS DE L'EGALITARISME ET AUX DEFENDEURS EXCLUSIFS DES OPERATEURS, ILS VEULENT NOUS « VOLER » NOTRE 13ème MOIS PLEIN.

NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE ET REJOIGNEZ LE SEUL SYNDICAT QUI DEFEND SPECIFIQUEMENT LES INTERETS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT :

LA CFE CGC RATP

EN VOTANT DU 20 NOVEMBRE AU 1er DECEMBRE POUR NOS CANDIDATS, VOUS ETES SURS D'ETRE DEFENDUS PAR DES AGENTS D'ENCADREMENT QUI PARTAGENT LES MEMES INTERETS QUE VOUS.